

Exclusif

La fintech, terrain de jeu des algorithmes

ALEXANDRA PIHEN

Publié le 02/05/2019

Sujets relatifs : Numérique - Informatique, Exclusif, Numérique



Le Paris Fintech Forum 2019 a accueilli, au Palais Brongniart, la fine fleur des technologies dédiées à la finance.

Les start-up révolutionnent les services bancaires en s'appuyant sur des technologies émergentes pour optimiser les échanges. L'IA, la blockchain et l'IoT sont les outils de cette nouvelle donne.

Chamboulement le modèle de la banque universelle prôné depuis quelques années, la fintech a l'ambition de révolutionner le secteur bancaire. Applications de paiement, plates-formes de financement participatif (crowdfunding), agrégateurs de comptes, conseil en investissement, assurance, financement des entreprises... « La France compte environ 500 start-up représentant l'ensemble des secteurs de la fintech, avec quelques spécialités par rapport aux autres pays, comme l'agrégation de comptes, la technologie blockchain ou la sécurisation des cryptomonnaies, affirme Alain Clot, ancien banquier et président de Fintech France, une association créée en 2015. Toutefois, nous commençons à avoir des champions. » Trois fintechs françaises figurent ainsi dans le palmarès 2018 des 100 leaders mondiaux, établi par KPMG et H2 Ventures. October, société de prêts participatifs aux PME, +Simple.fr, courtier en assurances, et Shift Technology, spécialisé dans la lutte contre les fraudes à l'assurance. Cette accélération a été rendue possible grâce à la révolution des données. Et si la première vague des fintechs hexagonales, en 2014, constituait un changement d'usage et se destinait aux particuliers, la seconde vague y ajoute trois briques technologiques : l'intelligence artificielle (IA), l'internet des objets (IoT) et la blockchain. Les chantiers de robotisation de la fintech, afin de gagner en productivité, fleurissent dans la banque et l'assurance, en mobilisant technologies de la donnée et algorithmes complexes.

Si l'IA à proprement parler n'en est qu'à ses balbutiements, l'objectif ultime est bien d'offrir la capacité aux systèmes de s'améliorer au fur et à mesure de leurs interactions avec les utilisateurs ou de gérer des situations complexes grâce aux réseaux de neurones.

La France, pionnière en IA

À ce titre, la France est un bon élève et met en œuvre sa culture d'ingénier. « N'oublions pas que les laboratoires d'IA des grands acteurs tels que Facebook, Google ou Samsung sont dirigés par des Français dans des proportions importantes dans le monde. La France est première en nombre de laboratoires dédiés à l'IA et deuxième en quantité de start-up consacrées à ce sujet en Europe », rappelle Alain Clot. L'IoT bouleverse également les secteurs traditionnels, notamment celui de l'assurance. La multiplication des objets connectés ouvre en effet la possibilité de services à la carte, personnalisables en fonction des usages. Ce type de services est déjà pratiqué dans l'automobile, à l'aide de boîtiers connectés branchés sur la prise diagnostic des véhicules. La société canadienne Desjardins ajuste par exemple ses primes selon un score calculé en fonction de plusieurs critères de conduite : vitesse, accélération, freinage et virages brusques. Enfin, la blockchain – définie par le stockage et la transmission des données fondée sur des algorithmes cryptographiques – enrichit la fintech de la rationalisation et de la sécurisation des échanges dématérialisés : contrats intelligents, identités certifiées, transferts sécurisés de documents confidentiels, détection des fraudes... Le français Ledger, pionnier et leader mondial en sécurité pour les crypto-actifs, s'est démarqué en remportant un Innovation award lors du dernier CES de Las Vegas.

L'autre accélérateur des fintechs réside dans l'évolution des réglementations européennes, un élément indispensable aux développements dans les paiements, les agrégateurs, les néobanques et les assurtechs. Le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), commun à tous les secteurs, permet de rendre la propriété juridique de ses données au client et lui donne la capacité d'effectuer ses transactions.

C'est surtout la deuxième directive européenne sur les paiements (DSP 2), spécifique à la finance, qui change la donne. Car, en plus d'offrir la possibilité de mandater un prestataire pour aller chercher de la donnée sur son compte, elle intègre la création des systèmes d'interfaces permettant d'extraire cette donnée de manière technique. « Nous créons à la fois le droit et l'infrastructure, ce qui va faciliter les choses », estime Alain Clot. Seul bémol, les interfaces ne seront, au mieux, opérationnelles qu'en septembre.

Par ailleurs, cette première livraison d'une construction, qui devrait s'appliquer à l'ensemble des données bancaires, ne s'intéressera qu'aux données de paiement. Enfin, si la fintech a plutôt débuté par les services financiers aux particuliers, elle se tourne aujourd'hui largement vers les PME (40 % de projets leur sont consacrés). C'est notamment le cas des néobanques à l'image de Qonto ou Margo Bank, d'iBanFirst, solution de gestion des paiements internationaux des entreprises, ou encore de tous les acteurs du financement participatif. Or, parmi les services proposés, de nombreux peuvent intéresser de plus grosses entreprises : opérations de change, financements, émissions d'actions... Les grands groupes, futur terrain de jeu de la fintech ?

Un incubateur nouvelle génération

Lancé en décembre 2018 au pôle d'excellence EuraTechnologies de Lille, l'incubateur dédié aux porteurs de projets dans les secteurs de la finance, de l'assurance, du droit et de la cybersécurité se démarque, entre autres, par son intégration dans l'écosystème généraliste bénéficiant de dix ans d'expérience. « Nous proposons une vision transverse sur plusieurs secteurs, impliquant de nombreux partenaires », précise Julien Trucy, le responsable de l'incubateur. Celui-ci a la particularité d'être financé à 100 % par les partenaires.

Un choix qui permet à la structure d'être totalement gratuite pour les start-up incubées et de n'imposer aucune exclusivité commerciale à celles-ci. La première promotion, regroupant neuf start-up, a été accueillie fin janvier.

Les services bancaires en première ligne



VOUS LISEZ UN ARTICLE D'INDUSTRIES & TECHNOLOGIES N°1020

> Découvrir les articles de ce numéro

> Consultez les archives 2019 d'Industries & Technologies

INSCRIVEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER HEBDOMADAIRE

Votre adresse e-mail

OK

Dossiers Blockchain : Pourquoi les industriels privilégient les réseaux privés

Le blockchain, qui s'est fait connaitre avec la cryptomonnaie bitcoin, a pris

05/05/2021 | Numérique - Informatique, Industrie

Dossiers

« Nous simplifions les technologies vocales pour que les entreprises créent leurs propres solutions », avance Florian Guichon, de Vivoka

Blockchain : L'industrie gagne en confiance

Simulation World 2021 : Les cinq grandes tendances de la simulation selon Northrop Grumman

Une marque du groupe

INFORPRO



Publicité

Mise à jour

Médiathèque

RGPD

Paramétrage cookie

Publicité

Mise à jour

Médiathèque

RGPD